

Communiqué de presse

Melun, lundi 1^{er} février 2010

2010 : Le Département vote un budget offensif

Le budget 2010 présenté, au nom de la majorité départementale, par Didier Turba, Vice-Président chargé des finances, **est placé cette année dans un contexte de baisse des recettes et d'incertitudes liées aux réformes en cours.**

Le Conseil général de Seine-et-Marne doit faire face à une situation inédite :

- Conséquence directe du ralentissement immobilier, les recettes issues des droits de mutation (20% des recettes du Département en 2009) ont chuté de 64 millions d'euros entre 2007 et 2009.

- Autre facteur aggravant : la rupture par l'Etat du « pacte de croissance » avec les collectivités. Dorénavant, ses dotations (+ 0,6 % sur un total 2010 de 158,5 millions d'euros) ne suivent même plus le taux d'inflation de 1,2 %.

- Autre incertitude : la suppression de la taxe professionnelle dès 2010. Cette taxe contribuait à hauteur de 18% des recettes de fonctionnement du Département en 2009 (192 millions d'euros). L'Etat s'est engagé à verser en échange une « compensation-relais », mais son montant sera limité à la recette de la taxe professionnelle perçue en 2009. Or, la vitalité de la Seine-et-Marne permettait d'envisager cette année une augmentation sensible du produit de cette taxe que l'Etat ne prend pas en compte. Le manque à gagner pour le Département s'élève à près de 15 millions d'euros.

- Enfin, la dette de l'Etat vis à vis du Département s'élève en 2009 à plus de 110 millions d'euros.

Malgré tout, le budget global du Conseil général pour 2010 (fonctionnement + investissement) s'élève à 1Md240€.

👉 **C'est dans ce contexte que les élus du Département ont établi un budget 2010 qui se veut offensif avec pour priorités :**

- **Conforter le rôle de bouclier social du Département**, en maintenant les services aux Seine-et-Marnais, notamment dans le domaine de l'action sociale et du soutien à la vie associative
- **Investir pour l'avenir** : en maintenant un niveau élevé d'investissement, notamment l'implantation des NTIC dans les collèges, les opérations de rénovation dans les collèges et le développement de l'investissement pour l'aménagement numérique du territoire pour l'éducation avec et avec le soutien à l'emploi et l'attractivité de la Seine-et-Marne.

Pour atteindre ces objectifs, le Département a réalisé des économies. Toutes les directions de l'institution ont fait des efforts conséquents pour réduire leurs dépenses par rapport au BP 2009 : frais de télécommunication, entretien et maintenance ainsi que les prestations de services et les fournitures. Ces dépenses diminuent de -5.6% par rapport au BP 2009. Les efforts de gestion marquent la volonté de dégager des marges de manœuvre en section de fonctionnement. Ainsi les efforts de gestion portent également sur les dépenses de véhicules (-18% par rapport à 2009), les acquisitions de matériel et de mobilier (-10%) ainsi que les autres dépenses courantes (-12% sur les prestations, les fournitures et la documentation...)

Ces efforts ont été également fournis par les organismes associés (SDIS), et en reportant certaines opérations d'investissement, notamment pour l'entretien des routes. Pour les collègues, les grosses opérations en cours seront poursuivies, mais le CG ne lancera pas de nouvelles grosses opérations en 2010.

A l'occasion de cette séance publique, le Président du Conseil général annonce que le Département s'engage à verser une aide exceptionnelle de 20 000 € à UNICEF France afin de mener une action de solidarité durable à Haïti. De plus il s'engage à apporter une aide de 20 000 € aux projets des associations seine-et-marnaises déjà présentes en Haïti : Nos petits frères et sœurs, Espoir pour Haïti, Espoir sans faim, Désir d'Haïti afin que ces associations agissent rapidement et efficacement à Haïti.

Un budget solidaire

La solidarité vis à vis des familles seine-et-marnaises maintenue

Le Conseil général continue à aider les familles seine-et-marnaises dans leur vie quotidienne. De la naissance au grand âge, le Département occupe une place importante auprès de chacun.

Il verse en moyenne 145€ par habitant en aides financières directes.

- **Priorité à l'éducation**

Le Conseil général poursuit la mise en œuvre de son projet pédagogique « collège du XXIème siècle ».

↳ Un Département solidaire avec les collégiens

- **Les aides à la scolarité restent stables par rapport à 2009 avec 4.4M€. Elles se répartissent comme suit :**

- Restauration scolaire : 2.7M€
- Aides à la scolarité (bourses + autres aides) : 1.8M€

- Les aides à la formation, mobilisent 0.7M€, ce qui correspond principalement au fonctionnement des CIO.

- Les aides à la pédagogie augmentent de 90% grâce aux nouvelles orientations retenues dans le cadre du Plan Educatif Départemental 2009- 2014 : Collège du XXIème siècle.

- **Le Conseil général à l'écoute de la jeunesse**

Pour 2010, Le Conseil général consacre 178M€ aux actions en direction de la jeunesse.

↳ Solidarité avec la jeunesse

Pour l'insertion et l'habitat en faveur des jeunes, le Conseil général consacre près de 803 500€ :

- Le fonds d'aide aux jeunes : 420 000 €
- L'aide au fonctionnement des missions locales : 111 000 €
- L'aide à l'emploi des jeunes : 272 500 €

Concernant le transport scolaire, un budget de 20,02 M€ est dédié au transport des jeunes de 11 à 18 ans, permettant par exemple :

- La gratuité des transports scolaires de 42 000 collégiens
- Le financement de la moitié de la carte Imagin'R (7,2 M€) pour les lycéens.

Aide aux projets et initiatives des jeunes.

- Les aides au B.A.F.A (100 000€): Le Département propose une aide pour la formation des animateurs de centres de vacances et de loisirs sous forme de bourses de 120€.
- Financement des projets jeunes (100 000€): Cette aide financière et d'accompagnement destinée aux 12-25 ans encourage l'initiative et l'engagement des jeunes dans des actions culturelles, sportives, citoyennes et d'utilité sociale. Ce budget augmente de +33.33% en 2010.

Concernant les loisirs et les vacances

- L'opération « Sacs à dos » (120 000€) est un dispositif qui permet l'accès des 16-25 ans aux vacances et favorise l'autonomie des jeunes. En 2005, une centaine de Sacs à dos a été distribuée. Pour 2010, 1 200 Sacs Ados seront distribués.
- Centres d'accueil de loisirs ou de jeunes sans hébergement (1 240 000€) : en 2009, 149 structures d'accueil sans hébergement ont totalisé 2 016 411 journées/enfants durant l'année scolaire 2008/2009.

Conseil des Jeunes : Suite à un appel à candidature lancé sur toute la Seine-et-Marne en 2008, en direction des jeunes de 16 à 26 ans qui résident, étudient ou travaillent en Seine-et-Marne, 70 membres parmi 152 candidatures ont été tirés au sort. 2009 fut la première année de mandat des membres du CJ77. Répartis en commissions thématiques (Temps libre et Citoyenneté, Parcours scolaire et Professionnel, Prévention-Santé et Environnement, Autonomie des Jeunes, Discriminations), les jeunes travaillent aussi sur des sujets tels que l'information et l'orientation des jeunes, la sécurité routière, le développement durable, le logement et le transport des jeunes, l'agriculture raisonnée. Les membres du Conseil des Jeunes poursuivent leurs travaux en 2010 (30 000€).

Organismes de jeunesse et d'éducation populaire (485 000€) : Le Département poursuit en 2010 son partenariat engagé en 2009 avec les organismes de jeunesse et d'éducation populaire présents en Seine-et-Marne et développant des actions d'intérêt public départemental. Ces actions doivent être menées au profit des jeunes seine-et-marnais, dans une dimension intergénérationnelle.

↳ Enseignement supérieur et formation

Aide à la scolarité des étudiants :

- Mobil'Etudes connaît un succès grandissant grâce à la mise en place en 2009 de la dématérialisation du dispositif. 3 630 dossiers ont été reçus. Pour 2010, le dispositif est reconduit à hauteur de 1.2M€.

Aides et accès à la formation (672 900€) : Les actions d'information et d'orientation, la contribution du Département au fonctionnement des Centres d'Informations et d'Orientation sont des opérations qui relèvent de la compétence du Département.

• **Le Département conforte son rôle de bouclier social**

Pour continuer d'être aux côtés des Seine-et-Marnais les plus fragilisés par la crise économique, les dépenses de fonctionnement du Conseil général liées à l'action sociale augmentent de +4,9% par rapport à 2009 (446.3M€).

En matière de solidarité, les principaux postes de dépenses sont :

- **L'aide à l'enfance** : elle représente 129.1M€ en 2010, soit 29% des dépenses d'aide sociale.
 - **Accueil des enfants en établissements** : 62M€. Le Département assure le contrôle et la tarification de 37 établissements, dont 28 habilités au titre de l'aide sociale à l'enfance.

○ **Accueil familial des enfants** : 39M€, soit +1.5% par rapport au BP 2009

- **A noter** : L'élaboration du nouveau Schéma de l'Enfance, de l'Adolescence et de la famille sera initiée début 2010.

• **La prévention spécialisée** : Les crédits consacrés aux équipes de prévention spécialisée au BP 2010 s'élèvent à 7M€, ce qui correspond à une reconduction des moyens alloués en 2009. Ces crédits permettront de pérenniser les actions mises en œuvre pour la période 2008 – 2012. C'est le reflet d'une politique volontariste du Département de poursuivre cette action éducative et préventive auprès des jeunes les plus démunis.

• **Les dépenses d'insertion progressent de 25% par rapport à 2009 pour un montant total de 92.8M€ (soit + 18.7M€)** En raison de la progression du nombre de bénéficiaire du RSA, le Département prévoit 90M€ de dépenses d'allocations. Les bénéficiaires du RMI étaient au nombre de 15 438 à la fin de l'année 2008. A la fin du mois de septembre 2009, 23 635 personnes ont droit au RSA.

• **Les personnes handicapées**

L'aide aux personnes handicapées mobilise 119.1M€ (soit +9.3% par rapport au BP 2009) :

Accueil en établissements : 88.5M€ (dont 7.7M€ dédiés aux services d'accompagnement)

Aide au maintien à domicile : 29.5 M€ (soit + 24.5% par rapport au BP 2009) dont 7 M€ pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

MDPH (Maison Départementale des Personnes) : le Conseil général maintient son concours financier au niveau de 2009 : 4.1M€.

• **Les personnes âgées**

L'aide aux personnes âgées mobilise 88.5M€. Les efforts budgétaires portent sur l'accueil en établissement (55.8M€) et sur le maintien à domicile (32M€).

Les dépenses de l'APA s'élèvent à 50.7M€ (soit une hausse de 7.2% par rapport à 2009)

Le nombre de bénéficiaires s'élève à 6 244 à la fin du mois de novembre 2009, soit une augmentation de +11% par rapport à 2008.

• **Le Conseil général aux cotés des plus petits**

Pour 2010, 2.8M€ sont destinés aux activités de protection maternelle et infantile, et 13.3M€ sont consacrés, pour l'essentiel, à la politique volontariste du Département en faveur des modes d'accueil de la petite enfance : 8.6M€ sont consacrés aux subventions aux structures d'accueil et 3.8M€ pour l'aide « Bébébonus77 ».

- Le lancement du nouveau plan « 1 000 places pour la petite enfance ».

Le Département adopte un second plan 1000 places en crèche à compter du 1^{er} janvier 2010 pour continuer le développement des modes d'accueil individuel et collectif.

Preuve du succès de ce dispositif : Les objectifs du 1^{er} plan 1000 places ont été atteints avec 1 an d'avance.

- **La sécurité**

La quasi totalité de ce secteur correspond au soutien apporté par le Département au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : 108.2M€. Le SDIS est financé à 80% par le Conseil général.

- **Sport : le Département poursuit son effort**

Les actions menées en faveur de la pratique sportive se montent à 4,382 M€.

- Sport scolaire :

Le Département est très attaché au développement du sport scolaire. Il renouvèle son soutien aux associations et sections sportives en inscrivant un crédit de 570 000€ au BP 2010.

- Sport civil (2.315M€):

Le Département confirme de façon durable son soutien au mouvement sportif civil et contribue à son développement. Il encourage l'ensemble des pratiques sportives, d'initiation, de détente ou de compétition, pour tous les publics. Il met en valeur la pratique féminine et les pratiques sportives handicapées. Il contribue également à la réalisation de projets sportifs favorisant la santé, l'insertion ou l'innovation. Enfin il favorise l'animation des territoires en valorisant le sport en milieu rural et en accompagnant les manifestations sportives et les grands événements sportifs.

- Sport de haut niveau (1M€):

Le Département poursuit son soutien au sport de haut niveau seine-et-marnais, qui connaît une progression globale. Les performances des athlètes et le nombre d'accessions des clubs au plus haut niveau augmentent. EN 2009, 23 comités départementaux représentant 188 athlètes et 49 clubs ont été soutenus dans le cadre des contrats d'objectif de haut niveau.

- Le Département est le premier d'Ile-de-France à se doter d'un Schéma Départemental des Sports Nature. A partir de 2010, il a pour objectif de positionner le Département comme première destination Sports Nature d'Ile-de-France.

• Transports

Le Conseil général maintient à un niveau élevé la politique volontariste menée depuis plusieurs années, en faveur du développement des transports publics.

Le total des dépenses de fonctionnement au BP 2010 pour le programme « Transports publics » s'élève à plus de 20,8M€ (+3.4 par rapport au BP 2009).

Participation aux cartes « rubis et Améthyste » : 3M€

Le Conseil général subventionne les titres de transports pour les personnes âgées et les personnes handicapées (sous conditions de ressources), ainsi que les anciens combattants et les veuves de guerre.

Participation aux lignes conventionnées : 4.6M€ contre 3.7M€ en 2009

Le Conseil général poursuit ses engagements contractuels avec les 3 lignes de bassin, les 17 réseaux de transport et les 12 lignes Seine-et-Marne Express qui bénéficient d'une convention de financement avec le Département de Seine-et-Marne.

Participation au service de transport pour les personnes handicapées « Pam 77 » : 4.4M€

Ce dispositif a pour vocation de permettre le déplacement des personnes handicapées pour des motifs professionnels, de loisirs, etc.... Il permet à plus de 1 200 personnes de se déplacer et réalise près de 40 000 courses annuelles au moyen de 12 véhicules.

Développement du service de transport à la demande (TAD) « Proxibus » : 555 150M€

Le dispositif « Proxibus » est destiné à favoriser le développement des services de TAD sur les différents territoires seine-et-marnais.

Le BP 2010 de 555 150 € (450 000 € en 2008) permettra le subventionnement des services de TAD conventionnés par le Département dans le bassin Chellois, la Communauté de communes de l'Orée de la Brie (Brie-Comte-Robert), la Communauté de communes du Pays Provinois, la Communauté de communes de la Bassée (Bray-sur-Seine) et les Communauté de communes de Seine Ecole et des Pays de Bière (canton de Perthes), ainsi que de l'étude en cours dans le Provinois.

Il permettra également le financement du service « Allobus » autour de Roissy CDG mis en place en septembre 2008. A compter du 1^{er} mars 2010, la participation du Département sera complétée par celle des communes desservies

• Culture

- Le BP relatif aux actions culturelles s'élève à 7.3 M€. Un soutien est apporté à des actions diverses, principalement centrées sur les lieux d'expressions culturelles et artistiques ainsi que sur le secteur socioculturel.
- La politique départementale est aussi diffusée par l'intermédiaire de l'association Act'Art qui recevra une subvention de 1,5 M€ en 2010 pour mener à bien ses missions (Scènes rurales, H'Optimum...).
- Le festival Depayz'Arts, très apprécié des Seine-et-Marnais, sera reconduit en 2010 pour 1.4M€.
- Les programmes relatifs à la conservation et à la diffusion du patrimoine (fonctionnement des musées départementaux, de la médiathèque mais aussi du Château de Blandy-les-Tours mobilisent 2,2M€.)

Des investissements à un haut niveau

En 2009, le Département s'était inscrit dans le plan de relance du gouvernement qui a autorisé les collectivités territoriales à bénéficier d'un « double » FCTVA à condition de faire un effort d'équipement supérieur à celui de la moyenne réalisée sur les exercices 2004 à 2007. Cette moyenne était de 189M€

En 2010, l'investissement se situe toujours à un haut niveau (202.5M€), supérieur à la moyenne des dix dernières années.

- **Priorité à l'éducation : +21.8% par rapport à 2009**

Travaux dans les collèges :

L'effort d'investissement est centrée sur le programme de constructions, d'extensions et de réhabilitations des collèges avec un total de 41,3€.

La majeure partie des crédits inscrits au BP 2010 permettront la poursuite des opérations suivantes :

- La reconstruction du collège Parc Frot à Meaux (6.39M€)
- La réhabilitation du collège Gérard Philipe à Villeparisis (9.5M€)
- La réhabilitation du collège Paul Langevin à Mitry-Mory (8.5M€)
- La réhabilitation du collège Paul Eluard à Montereau (4.77M€)
- La réhabilitation du collège Camille Saint-Saëns à Lizy-sur-Ourcq (1.36M€)

Des modulations sont faites en fonction de l'avancement prévisionnel des différentes opérations de réhabilitation des Demi-pensions principalement, à hauteur de 15M€.

Principales opérations :

- Réhabilitation de la Demi-pension du collège Mon plaisir à Crécy-la-Chapelle : 3.2M€
- Réhabilitation de la Demi-pension du collège « international » à Fontainebleau : 450 000€.

Le Département finance également les équipements en direction des collèges : achats de matériels divers, TICE...).

En 2010, ces opérations représentent : 1.2M€.

Aide à la pédagogie :

Le Département s'attache à mener de nouvelles actions d'aide à la pédagogie en direction des collégiens (615 500€). Ces actions concernent les opérations suivantes :

- Opération « Projets pédagogiques innovants »
- Opération « Aides à la réussite scolaire »
- Opération « Prix pour concours »
- Opération « Contribution du Département au fonctionnement du CDDP »
- Opération « Collège du 21^e siècle mise en place d'une plate-forme interactive d'accompagnement à la scolarité et Assistance expérimentation »

Le projet éducatif départemental « Collège du 21^{ème} siècle » :

Un crédit de 1.2M€ est inscrit au BP 2010:

- 1. 1M€ pour la raccordement de l'ensemble des collèges au réseau Sem@for77,
- 20 000€ de subvention pour les 10 collèges pilotes de l'opération collège du 21^{ème} siècle, afin de compléter leurs dotations numériques.

Un crédit de 1.2M€ est inscrit au BP 2010 pour l'opération « TICE collège du 21^{ème} siècle ».

• **Poursuite de grands travaux routiers : 54M€ (+26.6%)**

La conservation et l'adaptation du réseau routier représente 16.7M€ pour l'année 2010, dont 12.2M€ au titre des Routes Départementales et 4.4M€ pour les Routes Nationales transférées.

La politique départementale en faveur des routes, est établie par secteur d'intervention :

Travaux neufs sur itinéraires :

- **Raccorder les pôles** : 1.3M€
 - RD 231 Aménagement entre Provins et RN 4
 - Liaison Sud de Chelles)
- **Améliorer les liaisons** : 4.2M€
 - Liaison Meaux-Roissy
 - RD 138 Bois-le-Roi
- **Favoriser le développement économique et local** : 13.3M€
 - RD 216/RD 319 Contournement de Brie-Comte-Robert
 - RD 34/ A104 Complément échangeur Le Pin
 - RD 105/A104/RN3 Echangeur Villeparisis
 - RD404/ RN2 Saint Mard
- **Conservation et adaptation du réseau** : 4M€

La plupart des opérations s'opèrent sur les ouvrages d'art et en rase campagne.

- **Sécurité routière** : 6,4M€

Ce sont principalement des opérations de sécurisation du réseau routier.

- Conduite apaisée en forêt de Fontainebleau
- Diverses opérations de sécurité
- Diverses liaisons cyclables (1M€)

• Solidarité et action sociale

↳ Le Département s'engage pour le logement social avec l'OPH77

L'OPH77 est s'est engagé dans une démarche volontariste de redressement de sa situation patrimoniale et financière. Grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs institutionnels, l'OPH77 a obtenu un plan de consolidation auprès de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS). Ce plan permettra la réalisation d'un important programme de réhabilitation du patrimoine existant. Signé pour 6 ans, le Département s'engage à hauteur de 24M€, soit 4M€ par an.

Les opérations :

- opérations de rénovation urbaine (Reconstruction, Réhabilitation et Résidentialisation: Dammarie-lès-Lys, Le Mée-sur-Seine et Melun,
- travaux hors zone urbaine sensible (démolition/reconstruction, construction neuve, renouvellement des composants)

↳ Pour les personnes handicapées

Les crédits mobilisés en faveur des établissements accueillant des personnes handicapées s'élèvent à 1.6M€ en 2010.

- Soutien pour différents foyers de vie (Meaux, Villemer, Amillis, Bussy-Saint-Georges, Pomponne, Villeparisis) pour environ 0.2M€ chacun
- Travaux d'aménagement/ construction dans les foyers de Chenoise, Claye-Souilly, St-Jean-les-Deux Jumeaux et Savigny-le-Temple

↳ Pour les personnes âgées

Les crédits mobilisés en faveur des personnes âgées pour 2010 : 1.3M€

- Accueil en établissement des personnes âgées :
 - Des travaux sont menés dans trois établissements :
 - Saint-Pierre-les-Nemours : maison de retraite
 - Brie-Comte-Robert : hopital local
 - Nangis : maison de retraite Les Patios

• Solidarité en faveur des territoires

A l'heure où trop souvent l'Etat se désengage et les services publics reculent, le Conseil général demeure le principal partenaire des communes dans leurs projets de développement. En 2010, le Département poursuivra sa politique ambitieuse de contractualisation avec les communes et les intercommunalités.

↳ **142 contrats ruraux** sont en cours de réalisation et 14 agréés uniquement par le Département. (2M€ de crédits de paiement inscrits au BP 2010).

↳ **14 contrats régionaux** sont en cours de réalisation et 4 sont en cours d'instruction (0.6M€ soit +13.3% par rapport à 2009)

↳ **C3D** : (5.2M€ soit +26% par rapport à 2009)
- **Candidatures pour 2010** : Communauté de communes du Pays Créçois et la Communauté de communes du Provinois et de la Gerbe.

↳ **6 contrats CLAIR** (2.1M€) sont en cours de réalisation et 3 sont en phase d'élaboration d'un projet de territoire.

- **Candidatures pour 2010** : Communauté de communes des Deux Fleuves

↳ **24 contrats CONT.A.C.T.** (1.2M€) sont en cours de réalisation et 8 sont à l'étude.

- **Candidatures pour 2010** : Communes de Boissy-le-Chatel, Longperrier, Montry, Moussy-le-Neuf et Sourdun

↳ **15 contrats CADUCE** (3.3M€, soit +14% par rapport à 2009) sont en cours de réalisation.

- **Candidatures pour 2010** : Commune de Bussy-Saint-Georges

• Environnement

↳ **La politique Départementale de l'eau** : pour la 4^{ème} année, elle est maintenue à un niveau élevé pour la mise en œuvre du Plan Départemental de l'Eau (P.D.E) (7.6M€) . Plusieurs programmes d'actions retracent la quasi totalité des interventions du Département dans le domaine de l'eau : l'eau potable, l'assainissement et les cours d'eau et les activités du Laboratoire

- Rebouchage captages abandonnés
- Cours d'eau, subventions aux communes
- la protection des ressources en eau souterraine
- subvention aux communes pour l'eau potable : 1.8M€
- subvention aux communes pour l'assainissement de l'eau : 4M€

↳ **Le secteur des Espaces Naturels Sensibles** représente 2.7 M€.

Les opérations sont principalement des opérations

- d'aménagements/acquisitions (1.3M€) :
 - Chemin des Roses,
 - Bois de la Bergette
 - Site de Vernou-la-Celle
- des subventions : 758 692€

• Les Transports

Le Département maintient un niveau élevé d'investissements par rapport à la moyenne des années précédentes.

- Les transports publics : 4.3M€

En 2010, le Département prévoit la mise en œuvre des opérations suivantes :

- Participation aux travaux d'aménagement de la liaison TCSP Sénart-Corbeil. Ce projet consiste en une infrastructure de transport en commun en site propre entre Lieusaint-Moissy et Corbeil-Essonnes (13.3km de long et 13 stations) : 3.3M€
- Transports en commun en site propre Sénart Melun,
- TGV Est : murs antibruit Chelles-Vaires,
- Aide au dispositif PAM77 : aide à la mobilité des personnes handicapées. 225 000€ consacrés à l'acquisition de nouveaux véhicules, de matériels informatique embarqué et pour la centrale de réservation,
- Subvention d'équipement pour les transports en commun.

- Le Plan de Déplacement Urbain : 0.6M€

Le Département intervient dans des opérations à engager dans le cadre du PDU.

La participation du Département est relative aux travaux des pôles de gare de Mitry-Mory, Ozoir-la-Ferrière, Roissy en Brie, Avon, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Lagny/Thorigny et Tournan en Brie).

• Soutien à la culture et au patrimoine

Les actions culturelles mobilisent 1,5 M€ pour participer à plusieurs projets tels que :

- les complexes cinématographiques du Plateau de Brie,
- les équipements culturels et notamment du pôle culturel de Pontault Combault et du Sud Seine-et-Marne,
- le projet cinématographique Sud Seine et Marne (Fontainebleau, Montereau, Varennes)
- préfiguration d'une scène de musiques actuelles à la MALT de Tournan en Brie
- Lieu de fabrique artistique la Ferme du Buisson à Noisiel
- Acquisition et renouvellement de matériel technique

Le patrimoine

Le Département manifeste son soutien aux communes dans leur politique de conservation et de valorisation du patrimoine historique. Trois monuments sont concernés pour 2010, à hauteur de 1.1M€ :

- Les travaux d'entretien de la couverture de l'église Sainte-Madeleine (Longperrier)
- La restauration des vitraux et la protection des peintures murales de l'église Saint-Bon (Salins)
- La restauration des peintures murales de l'église de la commune d'Argentière.

• Soutien au développement de l'enseignement supérieur

↳ Le Conseil général contribue à hauteur de 1M€ pour l'enseignement et la recherche.

- Aides aux pôles de compétitivités : le Département finance des laboratoires de recherches seine-et-marnais,
- Cité Descartes : opération visant à faciliter l'accueil des chercheurs étrangers,
- Aide aux équipements d'enseignement supérieur
- Cofinancement du bâtiment dédié aux nouvelles licences professionnelles de l'Université Paris XII implanté sur le site universitaire de Sénart.

↳ Au delà de ces compétences obligatoires, le Département apporte son soutien aux communes pour l'enseignement du premier degré. Il accorde des subventions pour la construction et l'extension de locaux scolaires : 1.5M€.

↳ Le Département apporte également son aide dans des programmes d'aides et d'accès à la formation en équipant les CIO.

• Soutien à l'action économique

Dans le contexte de crise économique et sociale que la France traverse, le Conseil général de Seine-et-Marne doit adapter ses politiques pour offrir aux acteurs économiques et aux territoires du département des dispositifs visant à améliorer leur compétitivité. Pour atteindre cet objectif, le Département met en place un « plan de sortie de crise », qui s'articule autour de trois priorités :

- le renforcement de l'attractivité économique du territoire,
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises,
- Agir pour l'emploi.

Un plan qui s'appuie sur 5 axes directeurs :

- Adapter les dispositifs pour faciliter la sortie de crise dans notre département et favoriser les mutations et transformations économiques, anticiper sur de nouvelles filières, en particulier celles qui concernent les éco-activités et services pour la ville,
- Privilégier les filières économiques portées par les pôles de compétitivité présents en Seine-et-Marne,

- Préparer l'avenir en aidant les projets innovants pour les PME,
- Continuer à privilégier l'industrie et les services aux entreprises,
- Porter une attention particulière aux territoires les plus fragiles en termes de développement économique.

Des critères d'éco-conditionnalité ou de socio-conditionnalité seront être mis en place selon les dispositifs pour encourager l'insertion de publics en difficulté ou la protection de l'environnement.

D'une manière générale, la révision des politiques a été menée avec un objectif de réduction des aides financières directes.

Pour dégager les marges de manœuvre nécessaires à l'amélioration de certains dispositifs et à la création de nouvelles politiques, le Conseil général envisage la suppression de dispositifs anciens qui ne correspondent plus aux priorités actuelles.

Cette réorientation de l'action départementale en faveur du développement économique tient compte également des contraintes budgétaires et de la nécessité d'optimiser l'utilisation des ressources présentes sur le territoire.

La subvention départementale à Seine-et-Marne Développement votée au Budget Primitif 2010 s'élève à plus de 3.4M€.

La convention annuelle qui lie le Département et Seine-et-Marne Développement détermine les actions suivantes :

- Des actions pour l'implantation et pour le développement des entreprises afin de renforcer l'attractivité de la Seine-et-Marne et agir en faveur de la création d'emplois. Ce sont les actions de prospections qui seront particulièrement privilégiées.
- Des opérations de soutien à la création d'entreprises
- Des actions de développement international avec la mise en place d'un nouveau service d'informations internationales pour les entreprises seine-et-marnaises. Les opérations collectives seront privilégiées (lancement du site « 77 international », mission Chine,...).
- des actions d'animation des pôles de compétitivité « Advancity/Ville et Mobilité durable », « Cap Digital », ainsi que du pôle "Astech Paris Région" auxquels adhère le Département.
- des actions de promotion communication (rencontres professionnelles, salons,...) visant à valoriser les potentialités d'accueil et d'attractivité de la Seine-et-Marne.
- Des actions de veille à l'égard des entreprises risquent d'être touchées par la crise économique.
- Des prestations de conseils aux entreprises,
- Des actions d'optimisation de l'observatoire économique avec une refonte du système d'information,
- Des projets collectifs pour accompagner les partenaires économiques du Département dans la réalisation de projets de développement.
- Des actions pour l'implantation et pour le développement des entreprises afin de renforcer l'attractivité de la Seine-et-Marne et agir en faveur de la création.

Au delà du budget, les élus se sont également prononcés sur :

- l'attribution de l'étude de piquetage effectué sur le territoire seine-et-marnais,
- une subvention au Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) à hauteur de 2M€ pour l'année 2010,
- le nouveau plan « 1000 places en crèche »
- le Grand-prix des mini-entreprises

Etude de piquetage fin: conventions entre le Département et les structures intercommunales intéressées.

Le Conseil général de Seine-et-Marne permet à 10 structures intercommunales de profiter du marché passé par l'institution pour faire effectuer une étude de piquetage fin de leur territoire.

Une étude de piquetage consiste à collecter des informations afin de définir une architecture d'un réseau en fibre optique et des tracés afin de déployer la fibre jusque chez l'habitant (F.T.T.H.), et à en évaluer les coûts.

10 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ont sollicités le Département en juillet 2009 afin qu'une étude fine et approfondie de piquetage soit réalisée sur leur territoire.

- Communauté d'Agglomération de Marne-et-Chantereine,
- Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux,
- Communauté d'Agglomération du Melun Val-de-Seine,
- Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq,
- Communauté de Communes de l'Orée de la Brie,
- Communauté de Communes de Seine-Ecole,
- Syndicats d'Agglomération Nouvelle du Val d'Europe,
- Syndicats d'Agglomération Nouvelle de Sénart ville nouvelle,
- Syndicats d'Agglomération Nouvelle du Val Maubuée,
- Le Bassin de vie de Coulommiers.

En ce début d'année 2010, six structures intercommunales sont intéressées. Une convention avec chaque structure va leur être proposée. Elle fixera les modalités de réalisation et de paiement de l'étude.

Depuis 2006, le Conseil général de Seine-et-Marne a développé l'accès à l'Internet rapide sur l'ensemble du département. Grâce à son action volontariste, le réseau de fibre optique, Sém@for77, le très haut débit est accessible à 100% des communes seine-et-marnaises, 197 zones d'activité et 546 établissements publics.

Grâce aux 1100km de réseau, la fibre optique pourra à terme assurer la rapidité et la fiabilité des connections au réseau pour tous les Seine-et-Marnais.

Le Département sollicite le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) : pour le développement d'infrastructures Internet à haut débit en zones rurales.

Fortement engagé dans le développement du haut débit sur le territoire, le Département pose sa candidature pour le territoire seine-et-marnais au FEADER, nouvel instrument financier pour la programmation budgétaire européenne 2007-2013.

Le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la Pêche ainsi que le Ministère de l'espace rural et de l'aménagement du territoire ont lancé un appel à projets visant à identifier les opérations destinées à couvrir les zones rurales déficitaires en couverture par Internet à haut débit.

Le Département répond à cet appel à projets afin de bénéficier de cette subvention allant de 500 000€ à 2 000 000€.

Un certain nombre de ses opérations correspondent à celles qui sont requises par l'appel à projets à identifier les opérations destinées à couvrir les zones rurales déficitaires en couverture par internet à haut débit.

Seraient financés :

- le raccordement de sites publics non encore raccordés,
- le fibrage de zones d'activités pour obtenir le label très haut débit,
- la montée en débit = exemple = construction de NRA-ZO (Nœuds de raccordement d'abonnés zone d'ombre)
- la préparation du Fiber to the Home (Fibre optique jusqu'à l'abonné, FTTH)

Le Département crée le Grand Prix des mini-entreprises

Dans le cadre du projet éducatif départemental « collège du 21^{ème} siècle », le conseil général organise le 23 mars 2010 le 1^{er} salon départemental des mini-entreprises à l'Espace Saint Jean (Melun). L'occasion d'offrir aux jeunes un lieu d'échange et de valoriser ces mini-entrepreneurs.

A travers cette action, le Département souhaite faciliter la découverte de l'entreprise par les collégiens.

Ainsi, afin de favoriser l'esprit d'entreprendre et de permettre aux jeunes de développer de nouvelles compétences, le Conseil général a conclu un partenariat avec l'association « Entreprendre pour Apprendre Ile-de-France ». Objectif du partenariat : développer au minima 15 mini-entreprises sur l'année scolaire 2009-2010.

Une mini-entreprise est un dispositif qui engage les élèves dans une expérience pratique de gestion d'un projet d'entreprise. Les élèves doivent créer, développer et gérer une mini-entreprise. L'occasion pour eux de concevoir, de produire et de vendre des biens et/ou des services. Ces mini-entreprises se déroulent sur une année scolaire dans les établissements scolaires qui adhèrent au projet.

Premier Département d'Ile-de-France à conclure ce partenariat, la Seine-et-Marne comptabilise 19 mini-entreprises sur le territoire, réparties comme suit :

10 en collèges :

Pierre Roux – Château Landon
Pierre Weczerka – Chelles
Robert Doisneau Dammarie-lès-Lys
Lucien Cézard – Fontainebleau
Jean de la fontaine – le Mée-sur-Seine
Esla Triolet – le Mée-sur-Seine
Erik Satie – Mitry-Mory
Paul Langevin – Mitry-Mory
Nicolas Tronchon – Saint-Souplets
La Mare aux Champs – Vaux-le-Pénil

4 en lycées :

Louis Lumière – Chelles (2 mini-entreprises)
Joliot Curie – Dammarie-lès-Lys
Flora Tristan – Montereau-Fault-Yonne

2 en CFA :

Des Compagnons du Devoirs – Saint-Thibault-des-Vignes
Du BTP – Nangis

2 en BTS :

RISE – Dammarie-lès-Lys (2 mini-entreprises)

1 en université :

Marne-la-Vallée

La manifestation

Un jury, composé des partenaires associés à l'organisation du salon évaluera les mini-entreprises. Il étudiera les stands, la présentation des projets de chaque mini-entreprises et remettra les prix.

5 catégories de prix :

- Le Grand Prix Départemental : décerné par Vincent Eblé, Président du Conseil général de Seine-et-Marne. Ce prix récompense la mini-entreprise arrivée favorite dans l'ensemble des catégories et qui aura développé un produit fortement corrélé à l'une des actions du Département.
- Le prix de l'originalité
- Le prix du partenariat : récompensera la mini-entreprise qui aura su s'entourer et diversifier ses partenaires pour réaliser son projet
- Le prix de la communication : récompensera la mini-entreprise qui aura su le mieux faire sa promotion et mettre en valeur son projet/service
- Le prix du « Sketch » « Présentation » : récompensera les performances orales les plus abouties.

La participation départementale pour cette opération s'élève à 15 000€.

Le Département se prononce sur la réforme des Chambres de Commerce de d'Industrie

Le projet de loi relatif à la réforme des Chambres de Commerce et d'Industrie adopté en Conseil des Ministres le 29 juillet 2009 s'inscrit dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques et qu'il a pour objectif de renforcer l'échelon national et les échelons régionaux des Chambres de Commerce et d'Industrie. Il vise également à une réduction du nombre de Chambres de Commerce et d'Industrie départementales et à une meilleure mutualisation des moyens entre les futures Chambres de Commerce et d'Industrie Régionales (CCIR) et Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales (CCIT)

Dans ce cadre, les CCIR se verront reconnaître des pouvoirs et attributions supplémentaires et fixeront ainsi les orientations stratégiques dans le cadre de schémas sectoriels régionaux.

Ainsi les CCIT ne seront chargées que de mettre en œuvre l'action de proximité dans leur circonscription dans le respect des orientations fixées par la CCIR et elles continueront à gérer les dispositifs d'appui aux entreprises existant ainsi que les centres de formation et autres équipements mais que la possibilité de créer de nouveaux dispositifs ou établissements relèvera de la décision de la CCIR.

Toutefois elles ne pourront plus se voir déléguer la collecte de la taxe d'apprentissage

Ainsi, l'Assemblée départementale,

AFFIRME son attachement au maintien, dans le cadre du projet de réforme en cours, de Chambres de Commerce et d'Industrie départementales de plein exercice, seules à même de garantir le lien entre territoire et acteurs économiques ainsi que la juste prise en compte des intérêts et des spécificités de chaque département par le réseau des CCI

S'OPPOSE à tout amendement au projet de loi qui viserait à créer un statut d'exception pour l'Île-de-France en regroupant toutes les chambres consulaires franciliennes dans une entité unique, ce qui aurait pour conséquence de ne plus garantir la juste prise en compte des intérêts de la Seine-et-Marne

SOUTIENT la motion votée à l'unanimité le 2 septembre dernier par le bureau de l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie revendiquant le maintien pour les Chambres de Commerce et d'Industrie de ressources fiscales autonomes, pérennes et dynamiques dont une part significative soit liée à un impôt dont le produit suit l'évolution générale de l'économie et soit, pour une part significative, levé sur décision de chaque CCIR, dans le cadre d'un plafond voté par le Parlement

MANIFESTE son soutien aux 300 salariés de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne pour leur contribution au dynamisme économique de notre département.

Villages Nature : Le Département s'investi dans ce projet

Le Département s'est fortement engagé pour l'implantation de Disney en France. Formalisé par la signature de la convention de 1987 et l'ouverture du premier parc en 1992, ce pôle touristique d'envergure internationale est générateur d'emplois et engendre d'importantes retombées économiques,

Depuis 2003, Disney accompagnée par la société Pierre et Vacances ont engagés des réflexions pour créer une nouvelle destination touristique dénommée Villages Nature, sur les communes de Villeneuve-le-Comte, Bailly-Romainvilliers et Coutevroult.

Objectif : mettre en œuvre un nouveau paradigme en matière de tourisme et d'aménagement axés sur les principes de développement durable. Ce projet deviendrait le plus important à l'échelle européenne, précurseur dans ce domaine.

Considérant son caractère structurant pour le projet départemental de territoire, les opportunités en termes de développement touristique, d'emplois ou d'image du département, mais également l'utilité de travailler en parallèle sur le projet urbain originel du Val d'Europe, le Département s'engage dans ce projet.

Les négociations qui viennent de s'engager entre Disney, l'Etat, la Région et le Département, sont une opportunité qu'il convient de saisir pour faire valoir les intérêts de toute cette partie de la Seine-et-Marne qui sera à l'évidence impactée par l'évolution du Val d'Europe et de la destination touristique.

Par conséquent, le Département soutient le projet Villages Nature qui a pour ambition de constituer un projet-phare en matière de développement durable et de création de valeur pour le bien-être des habitants de la Seine-et-Marne et l'activité des entreprises du Département.

Il affirme également qu'il sera particulièrement vigilant pour que les grands principes du Grenelle de l'Environnement soient réellement pris en compte dans les projets d'aménagement et la gestion des équipements, en particulier en ce qui concerne le respect de la norme BBC, la préservation de la ressource en eau, la maîtrise de l'énergie ou l'utilisation de ressources de proximité.

Il souhaite que ce projet constitue un terrain d'expérimentation des recherches et des procédés en matière d'éco-construction et de limitation de l'empreinte écologique des activités et de l'aménagement durable au sens large en s'appuyant notamment sur les laboratoires et les entreprises présentes en Seine-et-Marne, le cluster de la ville durable structuré autour de la Cité Descartes et le pôle de compétitivité Advancity,

Il demande que les villages nature soit l'occasion de porter la réflexion sur la mise en valeur des territoires seine-et-marnais, auprès des clientèles des richesses touristiques, patrimoniales et culturelle.

Le Département souhaite contribuer à la réussite de ce projet aux côtés des investisseurs privés, de l'Etat, de la Région ainsi que des collectivités locales et leurs EPCI.

De plus, le Département rappelle son soutien au projet de SDRIF approuvé par la Région Ile de France, qu'il convient de prendre en compte en particulier en matière de limitation de l'étalement urbain, de mixité sociale et d'équilibre habitat/emploi, et dont la mise en œuvre effective est indispensable à la réalisation du projet.

Il souligne également l'impérieuse nécessité de prendre en compte tous les besoins de déplacement actuels et futurs, notamment en transports en commun, dans le périmètre du Val d'Europe mais aussi sur l'ensemble du territoire de Marne-la-Vallée.

Dans un contexte actuel de crise, il demande que les créations d'emplois générées par le projet Villages Nature soient accompagnées d'un intense effort d'insertion sociale et professionnelle et des mesures de formation initiale et continue. Cet effort permettrait de pourvoir des emplois pour les Seine-et-Marnais.

Et enfin il demande à ce que toutes les collectivités locales et leurs établissements publics de coopération intercommunale concernés directement ou indirectement par le projet soient pleinement associés à toutes les phases d'élaboration et de mise en œuvre du projet.